



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

Thème d'étude 2025-2026 Devant la persistance voire l'intensification des violences dans notre société, quelles perspectives donner aux citoyens pour une société plus juste, humaniste et pacifiée ?

Problématique

Comment faire reculer les violences contemporaines et reconstruire une société plus juste, humaniste et pacifiée ? En cohérence avec l'approche de l'OMS, qui fait de la violence **une priorité de santé publique**, nos travaux rappellent que les violences, multiformes et systémiques, se nourrissent de fragilités individuelles, d'inégalités sociales, de ruptures collectives, de la brutalisation des échanges, de l'accélération numérique et de la défiance envers les institutions. Elles appellent donc **une réponse globale, articulant éducation, prévention, protection, justice, réparation, responsabilité, citoyenneté et exemplarité publique**.

Les cinq axes de propositions

- I. Comprendre la violence pour mieux la prévenir
- II. Faire de l'éducation et de la protection contre les violences intrafamiliales le premier levier de transformation
- III. Réparer le lien social par la culture, la médiation et la justice sociale
- IV. Consolider les institutions : une justice lisible, protectrice et exemplaire
- V. Refonder un horizon commun : responsabilité, citoyenneté et fraternité

I. Comprendre la violence pour mieux la prévenir

Axe directeur

La première réponse consiste à reconnaître la pluralité et la complexité des causes et des conséquences : la pacification sociale passe autant par la justice sociale que par la réponse pénale.

Les violences ne résultent pas d'un facteur unique. Elles sont alimentées par la pauvreté, les discriminations, ethniques sociales ou genrées, les fractures territoriales, le sentiment d'abandon, l'isolement, certaines expériences négatives d'enfance, les addictions¹, les souffrances psychiques², la perte de confiance dans les institutions et l'absence de perspectives. À cela s'ajoutent les effets des réseaux sociaux : accélération de la rumeur, entre-soi, anonymat, exposition répétée à des contenus violents, cyberharcèlement et affaiblissement de la distinction entre débat, confrontation et humiliation, ou à la diffusion hors contrôle d'idéologie prônant les violences terroristes comme on le voit chez des influenceurs prônant des cultures de violences masculinistes³, néofascistes ou encore suprémacistes. Cette lecture impose de dépasser les réponses purement répressives ou émotionnelles. Une société plus pacifiée ne se construit ni par le seul durcissement des sanctions, ni par des injonctions morales abstraites, mais par **une politique cohérente de sanction, de prévention, de protection, de régulation et de réparation et par une bataille culturelle défendant les plus vulnérables et les victimes**.

Il convient également d'affirmer qu'une société juste ne se limite pas à sanctionner les violences : elle s'interroge sur la manière la plus adaptée de les sanctionner, tout en agissant plus largement sur les conditions qui les favorisent. Lorsque les besoins essentiels ne sont pas garantis, lorsque l'accès aux droits devient

¹ Drogues et addictions, les données 2025 — vie-publique.fr/eclairage/19506

² Bertin — respadd.org (2025), 1.BERTIN.pdf

³ « Mascus : la nouvelle offensive contre les femmes », Rapport, Sénat — senat.fr/rap/r25-776-1



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

inégal, lorsque les territoires les plus fragiles cumulent précarité⁴, éloignement des services publics et absence de débouchés⁵, les tensions se renforcent. La pacification sociale passe autant par la justice sociale que par la réponse pénale. Autrement dit, **la lutte contre la violence doit être pensée comme un continuum allant de la prévention précoce jusqu'à la réparation des atteintes**, en passant par l'accompagnement des personnes, le soutien aux familles, la médiation, la prise en compte systémique des violences faites aux femmes et aux enfants, et la réaffirmation de règles claires.

II. L'éducation et la protection contre les violences intrafamiliales, premier levier de transformation

Axe directeur

Une première réponse décisive, se situe en amont, dès l'enfance et l'adolescence et demande un combat culturel au service des plus vulnérables.

Le second enseignement majeur est que la réponse la plus décisive se situe en amont, dès l'enfance et l'adolescence. L'école, les lieux accueillant des mineurs, les structures éducatives, sportives et de loisirs doivent être conçus comme des espaces protégés. Cela implique **des protocoles renforcés contre le harcèlement et les violences, des dispositifs simples de signalement, un meilleur recueil de la parole des enfants et des contrôles effectifs des intervenants**. Mais protéger ne suffit pas : il faut aussi former. **Les adultes en contact avec les enfants doivent être mieux préparés au repérage des signaux faibles, à l'écoute, au signalement, à la prévention des violences et à la coordination avec les services compétents.**

Cette orientation appelle une refondation éducative plus large. Les perspectives insistent sur la nécessité de **respect de l'autre et développer dès le plus jeune âge l'éducation au respect de l'autre et de son intégrité physique, à la citoyenneté, à la laïcité, à l'esprit critique, à l'empathie, à la communication non violente, à l'usage responsable du numérique, au respect des différences de genre, de statut social, de nationalité**. Une société pacifiée ne peut se bâtir durablement sans apprentissage de la parole, de la limite et du conflit régulé. **À cet égard, la philosophie, l'éducation aux médias, les pratiques coopératives et les activités collectives doivent être considérées non comme des compléments périphériques, mais comme des outils centraux de prévention**. L'enjeu est de former des individus capables de discerner, de résister aux manipulations, de reconnaître la dignité d'autrui et de ne pas répondre à la frustration par la domination ou l'humiliation. C'est dans ce cadre que doit être travaillée la question des féminicides, qui n'est pas le fruit d'un trop plein de testostérone, mais le résultat d'une culture multimillénaire de domination qui doit être mise au travail dans la question éducative et à tous les plans de la société.

Le soutien à la parentalité constitue un autre pilier central. De nombreuses violences prennent racine dans les fragilités familiales, l'isolement des parents ou l'absence de réponses précoces aux difficultés éducatives, psychologiques et sociales. Développer des lieux d'écoute, des groupes de parole, des dispositifs de soutien aux familles monoparentales et des accompagnements de proximité permet de prévenir l'aggravation des tensions. Dans cette perspective, la protection de l'enfance doit être pensée comme une responsabilité collective articulant école, santé, justice, action sociale, associations et collectivités⁶. **Le repérage précoce des violences intrafamiliales, de l'inceste, des souffrances psychiques et des situations de danger doit devenir plus fluide, plus lisible et plus réactif.**

⁴ INSEE — statistiques n° 5759045

⁵ INSEE — statistiques n° 8665614 (taux de chômage)

⁶ DREES — L'aide sociale à l'enfance 2024, 240723_DD_aide-sociale_Enfance_2024



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

III. Réparer le lien social par la culture, la médiation et la justice sociale

Axe directeur

Restaurer et créer les espaces communs où les tensions puissent être exprimées, comprises et régulées sans déboucher sur l'affrontement.

Les réflexions soulignent à juste titre le rôle de la culture, de la médiation sociale, de la vie associative, du sport et des engagements collectifs. Ces domaines participent directement à la prévention des ruptures. **L'accès aux pratiques artistiques, aux lieux culturels, aux centres sociaux, aux débats citoyens, aux médiations de proximité et aux projets intergénérationnels offre des cadres de rencontre, de parole et de reconnaissance mutuelle.** Là où il existe des lieux pour parler, créer, débattre et agir ensemble, la violence perd une partie de sa fonction d'expression brutale.

La pacification passe également par une réduction résolue des inégalités. **Investir dans les quartiers et territoires fragilisés, améliorer l'accès au logement, à la santé, aux transports, à l'emploi et aux services publics de proximité** n'est pas extérieur à la lutte contre la violence : c'en est une condition. La justice sociale ne garantit pas mécaniquement la paix civile, mais son absence entretient durablement les ressentiments, le sentiment de relégation et les passages à l'acte⁷. Les réflexions ne posent pas ce constat comme une excuse, mais invitent à davantage tenir ensemble action sociale, prévention spécialisée, soutien à l'insertion, et **réhabilitation de la valeur travail comme horizon d'émancipation** et de lutte contre l'illusion de l'argent facile. Cette articulation est particulièrement importante pour les jeunes⁸, chez qui le manque de perspective peut nourrir le décrochage, les conduites à risque ou l'adhésion à des logiques de violence⁹.

Dans cette logique, **les espaces de médiation doivent être consolidés. Il s'agit de disposer, à l'échelle des territoires, d'instances capables de maintenir le dialogue, d'apaiser les conflits, de soutenir les victimes et d'éviter que les désaccords ne dégénèrent en ruptures.** La médiation ne remplace pas le droit ni la sanction ; elle permet, lorsque les situations s'y prêtent, d'intervenir avant que la violence ne s'installe ou ne se répète. Elle constitue ainsi un maillon essentiel entre prévention, soutien social et réponse institutionnelle.

IV. Consolider les institutions : une justice lisible, protectrice et exemplaire

Axe directeur

Il ne peut y avoir de sécurité durable sans justice lisible, accessible et proportionnée.

Une société plus juste et plus pacifiée suppose des institutions crédibles. Les perspectives insistent sur le fait qu'il ne peut y avoir de sécurité durable sans justice lisible, accessible et proportionnée. Cela implique nécessairement de rompre avec la culture de l'excuse, tout en repensant l'idée de sanction : une sanction juste doit rappeler la règle, responsabiliser et conserver une portée éducative. Il s'agit donc de **mieux articuler sanction, réparation et responsabilisation, en donnant toute leur place aux victimes.** Au sein de toute institution, et en premier lieu celle de la famille, la sanction doit être pensée comme le complément nécessaire de la prévention : elle pose une limite claire, rappelle la norme commune et engage la personne sanctionnée dans un processus de responsabilisation. Le développement de la justice restaurative, lorsqu'elle est adaptée aux situations et strictement encadrée, peut contribuer à cette ambition : elle permet la reconnaissance de la victime, la prise de conscience de l'auteur et une meilleure compréhension des effets de la violence. Mais

⁷ Cf. notamment Robert Castel (« La désaffiliation »), Serge Paugam (« La disqualification sociale »), Axel Honneth (« Le déni de reconnaissance »), Pierre Bourdieu (« Violences symboliques »), Loïc Wacquant (« Criminalisation de la pauvreté »).

⁸ INJEP — Chiffres clés de la jeunesse 2025 : sécurité, violences, justice

⁹ Ministère de la Justice, SG, SSER, fichier statistique Genesis.



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

cette voie ne peut être efficace que si elle s'accompagne de moyens, de formation, de garanties de sécurité et d'un pilotage rigoureux.

Les contributions mettent aussi l'accent sur la nécessité d'une justice des mineurs à la fois préventive, rapide et lisible, d'un meilleur accès au droit, d'un renforcement de l'aide aux victimes et d'une consolidation de la justice de proximité. Dans le même temps, certaines situations exigent des mesures fermes de protection. À cet égard, **il est proposé de prévoir des interdictions durables de contact avec des mineurs et de fréquentation des lieux les accueillant pour les personnes définitivement condamnées pour des infractions sexuelles commises sur des enfants**. Cette orientation traduit un principe simple : la pacification sociale n'est pas la négation de l'autorité, mais l'exercice d'une autorité juste, proportionnée et effectivement protectrice. Sans remettre en cause la présomption d'innocence, il faut également **renforcer la prise en considération des victimes et améliorer les mesures de protection des victimes et d'éloignement des suspects**. De récentes affaires de viols d'enfants par des personnes déjà suspectées ou de femmes tuées par leur conjoint malgré plaintes et mains courantes illustrent les progrès à faire.

L'exemplarité des institutions est tout aussi décisive. **Former les forces de l'ordre, les agents publics, les professionnels éducatifs et les responsables à l'écoute des victimes**, à la gestion des conflits et à la proportionnalité des réponses participe à restaurer la confiance. De même, la parole publique doit être plus responsable. Une démocratie se fragilise lorsque l'humiliation, l'outrance et la brutalisation du débat deviennent ordinaires. La confiance démocratique suppose donc la transparence, le respect du pluralisme, l'indépendance des médias, la participation citoyenne et la cohérence entre les valeurs affirmées et les pratiques effectives. La violence institutionnelle ne réside pas seulement dans des actes ; elle peut aussi résulter de l'arbitraire, du mépris, de l'incohérence ou de l'absence de recours compréhensibles pour les citoyens.

V. Refonder un horizon commun : responsabilité, citoyenneté et fraternité

Axe directeur

Une société plus humaniste redonne à chacun une capacité d'agir, une place et une responsabilité.

Au-delà des politiques publiques sectorielles, la réponse à la question posée engage une refondation du lien civique. En accord avec les préconisations de l'OMS de « prendre appui sur les connaissances récentes », ce changement de paradigme peut trouver à se nourrir de **la distinction et de l'articulation entre Violence et Agressivité¹⁰**. Une société plus humaniste est une société qui redonne à chacun une capacité d'agir, une place et une responsabilité. Le sentiment d'impuissance alimente la colère ; la participation démocratique, l'engagement local, les corps intermédiaires et les initiatives de solidarité permettent au contraire de transformer l'inquiétude en action. Les réflexions plaident ainsi pour une revitalisation de la citoyenneté : **développer les dispositifs participatifs, soutenir le tissu associatif, encourager le service civique, préserver les espaces de dialogue et faire vivre concrètement la laïcité, les droits humains et la justice sociale**.

Cette perspective implique également un travail individuel et collectif sur les comportements. Refuser la violence, c'est apprendre à mesurer la portée de ses paroles et de ses actes, sortir des logiques de toutes les dominations, canaliser l'agressivité, accepter la contradiction sans chercher l'écrasement de l'autre et ne pas détourner le regard face aux atteintes à la dignité. **Les perspectives rappellent à cet égard le rôle que peuvent jouer les démarches éthiques, fraternelles et de réflexion dans la cité**. Sans se substituer à l'action publique, elles contribuent à diffuser une culture du discernement, du dialogue, de la maîtrise de soi et de la responsabilité.

¹⁰ André Green (énergie vitale conflictuelle), Sigmund Freud (composante pulsionnelle fondamentale), Melanie Klein (constitutive de la vie psychique précoce), Jacques Lacan (rivalité imaginaire structurale).



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

Conclusion

En définitive, la réponse à la problématique posée tient en une conviction forte : une société plus juste, humaniste et pacifiée ne se décrète pas ; **elle se construit par un continuum d'actions cohérentes**. Il faut simultanément protéger les enfants, protéger les femmes victimes de violences sexuelles et physiques, soutenir les familles, refonder l'éducation, prévenir les fragilités, réduire les inégalités, renforcer la médiation, rendre la justice plus accessible et plus réparatrice, garantir l'exemplarité des institutions et redonner aux citoyens le pouvoir d'agir.

La violence ne reculera durablement ni par la seule sanction, ni par la seule exhortation morale, mais par la combinaison de la justice sociale, de la prévention précoce, de la protection effective, de la régulation démocratique et d'une culture partagée du respect de l'autre pour ce qu'il est. C'est à cette condition qu'un horizon commun redevient possible : celui d'une société qui **protège sans écraser, sanctionne sans humilier, débat et reconnaît en chacun une dignité égale**.